

Actions

Vers les personnes :

-Se tenir à disposition des structures sociales lors des sollicitations concernant des situations cliniques.

-Aider à l'orientation des personnes en tenant compte du territoire de vie en relation avec les équipes intra hospitalières et les CMP.

-Rester un acteur de soin suscitant la demande sans jamais l'imposer.

-Assurer une mission d'accompagnement des personnes.

Vers les partenaires sociaux :

-Faire connaître aux partenaires du champ social les activités et les structures des secteurs psychiatriques.

-Accompagner la demande des structures sociales par une information sur les particularités et les difficultés de cette population.

Accueil et permanences

**Du lundi au vendredi
de 9h à 17h**

Contacts :

Chef de service : Dr Ballas

Médecin : Dr N. Hachemi

Psychologues : F.Aït Kaci, R.Clerveaux

Infirmier : M.Richard

Tél médecin : 06.31.34.52.30

Tél paramédical : 06.31.34.51.39

Fax : 01.34.39.15.12

Adresse : 8 Allée Normande
95330 DOMONT
01.34.39.15.10

Adresse e.mail :

emil.ghcpo@ght-novo.fr

E.M.I.L

**« Equipe Mobile Instaurant
le Lien »**



**Equipe Mobile Départementale
Précarité et Santé mentale**

La souffrance psychique des personnes en situation de précarité renvoie souvent à des états de ruptures du lien familial, social et du soin. Elle est alourdie par les difficultés du partenariat des équipes de soins et du champ social.

Notre objectif est l'instauration ou la restauration de ce lien.

Il s'agit d'un dispositif intersectoriel, véritable interface du soin et de l'insertion sociale, en référence à la circulaire DHOS N°521 du 23 novembre 2005 .

Présentation

Depuis décembre 1999 l'ARS (anciennement DDASS) du Val d'Oise a mis en place un groupe de travail « hébergements, urgences, situations difficiles » qui réunit responsables des structures d'accueil et secteurs de psychiatrie.

EMIL ne se substitue pas aux missions des secteurs de psychiatrie mais collabore avec l'ensemble de ces intervenants.

Le public concerné

Ce sont les personnes majeures démunies, en situation de grande précarité ou d'exclusion sociale qui ne sont pas dans un circuit de droit commun ou qui présentent des difficultés dans l'accès aux soins.

Les missions

Favoriser l'accès aux soins et la prise en charge médico-sociale.

- Repérer les troubles psychiques et évaluer les besoins.
- Proposer une orientation et un accompagnement.
- Développer la prévention.

Développer un travail de lien avec les secteurs psychiatriques et les institutions sociales.

- Améliorer la connaissance mutuelle entre les acteurs.

Accompagner et soutenir les équipes travaillant dans le champ de l'exclusion.